

sous dans le gousset de l'ouvrier. Il sait les mettre en circulation.

Que fait-on pour les réformés de la présente guerre? Quand je vais chez moi, le samedi, je suis assiégé par des anciens combattants qui me demandent du travail. Je suis incapable de leur en trouver. A ce propos, le ministre devrait garder les hommes en uniforme ou dans les cadres assez longtemps après la démobilisation, ou au moins après leur licenciement. Cela les occuperait dans l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à ce qu'ils soient définitivement fixés.

M. D. G. ROSS (St. Paul's) : J'ai quelques mots à dire au sujet de ce projet de loi. Nous savons tous que des problèmes nationaux se présentent après chaque guerre, comme nous l'enseigne l'histoire. C'est à nous de voir à ce que l'état de choses qui s'est produit après la dernière guerre ne se répète pas; nous ne voulons pas des conditions qui ont existé alors. Les employeurs devraient être en mesure d'absorber de nouveaux employés après la guerre. C'est là une bonne idée que l'on devrait inclure dans le bill. Il est admirable de constater qu'un grand nombre d'employeurs aujourd'hui s'engagent à réinstaller ceux qui s'enrôlent lorsqu'ils reviendront après la guerre.

Après la dernière guerre, une crise économique donna lieu à une somme énorme de chômage: les hommes battaient le pavé. Le découragement s'emparait des gens qui se demandaient si vraiment la guerre avait servi à quelque chose puisqu'ils se trouvaient en face de telles conditions. Le Gouvernement dut s'occuper des anciens combattants en accordant des pensions et le reste, en distribuant des allocations. Notre expérience était limitée alors, mais nous avons cette expérience maintenant et il nous faudra la faire passer à la pratique après la guerre actuelle.

Le projet de loi est certes un pas dans la bonne direction. Il faut que le bill ne nuise en rien à l'enrôlement; au contraire il devra encourager les hommes à s'enrôler en plus grand nombre. Ceux qui reviennent du front aujourd'hui sont absorbés dans l'industrie. Les employeurs se sont efforcés de réinstaller les hommes licenciés, et même les réformés ont été acceptés en grand nombre. Mais notre plus grand problème se présentera immédiatement après la cessation des hostilités. Il est bon que le projet de loi comporte un élément de contrainte; mais on ne pourra jamais forcer les gens à faire l'impossible, et si les employeurs ne peuvent réinstaller ces hommes, un élément de contrainte dans un tel projet de loi ne servira à rien si nous n'arrêtons pas un programme.

J'ai un avertissement à donner au Gouvernement et à la Chambre. La guerre terminée, nous devons procéder lentement à la démobilisation et de l'armée et des gens engagés dans l'industrie. Il nous faudra fabriquer des munitions longtemps après que nous n'en aurons plus besoin; il nous faudra maintenir une forte armée longtemps après la fin des hostilités. Il ne faudra pas procéder trop vite à la démobilisation. C'est l'une des grandes erreurs qu'il faudra éviter, et aucune lamentation des contribuables ne devrait altérer ce programme. Les récriminations des contribuables ne devraient pas porter le Gouvernement au pouvoir à fermer les établissements industriels et à démobiliser l'armée trop rapidement, ou que sais-je. Il faudra procéder graduellement.

Quelle sera la situation après la guerre? Elle différera beaucoup de celle qui a existé après la dernière guerre. Nous aurons une armée de techniciens hautement formés, de techniciens des deux sexes. Il faudra s'occuper de ces gens et, par conséquent, il faudra créer des emplois techniques. Le projet de loi ne servira pas à grand'chose si on ne prévoit pas quelques-uns de ces remèdes. Les employés sont tous bien formés, et il faudra leur trouver un emploi en conséquence. Il est inutile de songer à de vastes travaux publics et le reste. Il faut quelque chose de mieux. Il nous faudra conformer nos industries de l'époque aux besoins de l'avenir afin de maintenir la production. Il faut entreprendre tout ce qui est possible pour ces anciens combattants aussi bien que pour ceux qui, dans la vie civile, ont reçu une formation technique. Rien ne s'oppose à l'exécution de ce plan. Il ne faut pas perdre de vue le facteur le plus important, le facteur dont dépend réellement la prospérité de tout pays, c'est-à-dire, l'échange rapide des marchandises et des services entre individus. Nous devons maintenir cette rapidité dans l'échange des denrées et des services à un niveau bien équilibré, c'est-à-dire ni trop bas ni trop haut. Pour ce faire, nous pouvons recourir à quantité de moyens.

Après la guerre, nous devons refaire nos approvisionnements en biens de consommation, sans toutefois permettre aux stocks de s'accumuler trop rapidement. Le renouvellement doit se faire graduellement, sinon les exploiters auront beau jeu. Nous maintiendrons en vigueur certaines mesures de surveillance édictées en temps de guerre, telles les mesures actuellement applicables aux prix, au commerce, aux salaires et le reste. Nous devons maintenir ces mesures, en les adoucissant graduellement, sinon ce sera le chaos. A moins que le gouvernement ne tienne compte de tous ces facteurs, ne reconnaisse que la